

Sommaire

ÉDITORIAL 3

NÉCROLOGIE 4

Notre ami Robert Monluc nous a quittés 4

ACTUALITÉS 5

Rencontre avec Mme Rose-Marie Antoine,
directrice générale de l'ONACVG 5

DOSSIER 6

Être coopérant militaire au Tchad de 1976 à 1979 6

HISTOIRE 14

Agent secret de la France combattante 14
Les sous-marins français en Méditerranée 1942-1945 18
Noratlas Le transport aérien d'après-guerre 21
Souvenirs d'Indochine 23
Le combat de Tarhirt 25
Programme du 79^{ème} Congrès 26
Le combat de Tarhirt (suite et fin) 28

ACTUALITÉS 29

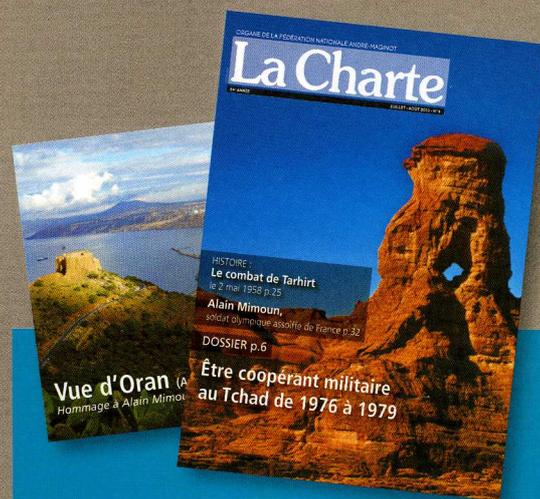
Prix de l'histoire vécue par le CNEI 29
La préservation de la mémoire 30
Alain MIMOUN, soldat olympique assoiffé de France 32
Découvrir Saint-Malo 34

LA GRANDE GARENNE 36

CULTURE & SCIENCES 39

LES GROUPEMENTS 40

ANNONCES 51



1^{ère} page de couverture :
« Le chas de l'aiguille » dans le massif de l'Ennedi au Tchad © Franck Zecchin Photopin/Flickr

4^{ème} page de couverture :
Vue d'Oran (Algérie) © Pabel Rock Photopin/Flickr

La Charte

Organe De La Fédération Nationale André-Maginot

BIMESTRIEL - Commission paritaire n°1208 A 06713
Juillet - Août 2013 - Dépôt légal à parution

Ancienne Fédération Nationale des Mutilés,
Victimes de guerre et Anciens combattants.
L'ainée des associations, créée en 1888
et reconnue d'utilité publique le 28 mai 1933.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATION :
24 bis, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris
Tél. : 01 40 46 71 40 - Fax : 01 40 46 71 41
C. C. P. Fédération Maginot Paris 714-96 U.
E-mail : fnam@maginot.asso.fr
Site internet : www.federation-maginot.com

DIRECTION ET RÉDACTION :
Directeur de la publication : Maurice Gambert.
Rédacteur en chef : Jean-Marie Guastavino.
Rédactrice en chef adjointe : Cathy Berjot-Ben Helal.
E-mail : lacharte@maginot.asso.fr

MAISON DE VACANCES :
La Grande-Garenne
18330 Neuvy-sur-Barangeon
Tél. : 02 48 52 64 00 - Fax : 02 48 52 64 02.

MISE EN PAGE - IMPRESSION - EXPÉDITION :
Caractère Imprimeur
ZI Delta, 57 Montée de Saint Menet, 13011 Marseille.

ABONNEMENT ANNUEL :
France 8€, Étranger 10€, prix unitaire 1,10€.
Pour tout changement d'adresse, envoyer 0,50€ et la dernière bande du journal à la rédaction. Toute adhésion nouvelle doit être accompagnée d'une contribution de 0,50€ aux frais de fabrication de la plaque-adresse.

La direction de La Charte ne peut être tenue responsable de la perte ou de la destruction des documents qui lui auraient été spontanément confiés.